



**Décision du Maire
N° 171/2026**

Objet : Mise à disposition de l'espace aquatique de l'Aubois dans le cadre de l'enseignement de la natation scolaire au profit de l'école élémentaire Hugues Lapaire, pour la période du 14 septembre 2026 au 4 décembre 2026

Le Maire de la Commune de SANCOINS,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération du Conseil Municipal lors de sa séance du 30 mars 2026 donnant délégations à Monsieur le Maire pour prendre certaines des décisions ;
Considérant la proposition de la Communauté de Communes des 3 Provinces de convention de mise à disposition de l'espace aquatique de l'Aubois dans le cadre de l'enseignement de la natation scolaire au profit des élèves de l'école élémentaire Hugues Lapaire ;

DECIDE

Article 1 : de signer la convention de mise à disposition gracieuse de l'espace aquatique de l'Aubois conclue entre la Communauté de Communes des 3 provinces, l'école élémentaire Hugues Lapaire et la commune de Sancoins, pour la période du 14 septembre 2026 au 4 décembre 2026 inclus.

Article 2 : de dire que l'utilisation hebdomadaire sera la suivante : le mardi de 15h05 à 15h45.

Article 3 : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de SANCOINS.

Article 4 : Mesdames les Directrices Générales des Services de la Communauté de Communes des 3 provinces et de la Commune de Sancoins sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

A Sancoins, le 9 septembre 2026

Le Maire,


Pierre GUILBLIN



Date de publication : ... **11 SEP. 2026**
Mode de publication : mise en ligne